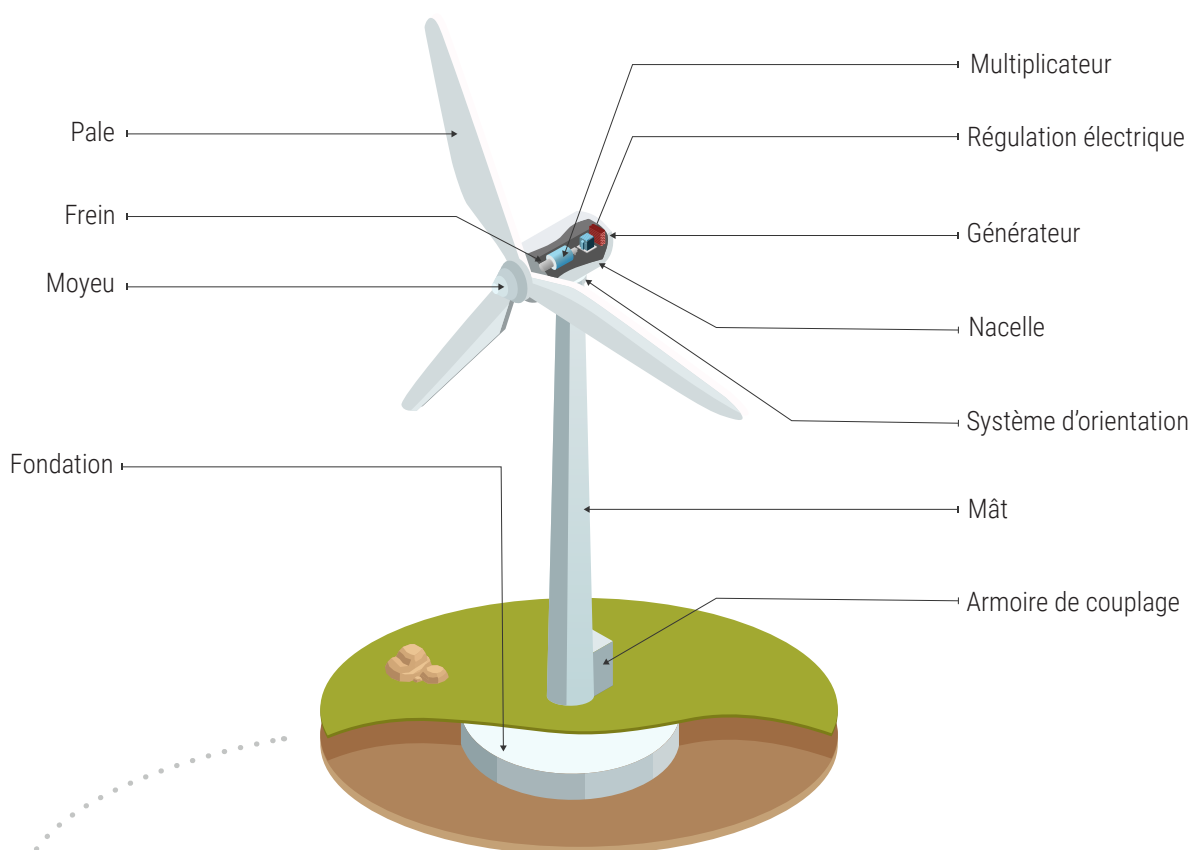




Sous l'action du vent, les pales entrent en rotation et transforment l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Un multiplicateur permet ensuite d'augmenter la vitesse de rotation d'environ 30 tours/minute à 1500 tours/minute. Puis, le générateur produit de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique provenant de la rotation. Enfin, au pied de l'éolienne, le transformateur permet d'augmenter la tension du courant électrique jusqu'à 20 000 volts afin de l'injecter sur le réseau.



- 90%** Une éolienne fonctionne en moyenne 90 % du temps, pour des vents compris entre 8 et 90 km/h.
- 5240** Nombre équivalent d'habitants alimentés en électricité par une éolienne de 4,5 MW.
- Démantèlement** : l'exploitant a l'obligation de démanteler son parc en fin de vie (arrêté du 22 juin 2020). Cela inclut l'excavation des fondations « jusqu'à la base de leur semelle » et la remise en état des terrains. 50 000 € (éolienne de 2 MW) + 25 000 €/MW supplémentaire
- Recyclage** obligatoire à 95 % de chaque éolienne dès 2024.